

---

# Amnesty International

---

## CAS D'APPEL

**Said Saedi et Ajlal Qavami,**

**défenseurs des droits humains et journalistes kurdes**

ÉFAI

Index AI : MDE 13/080/2006

---

Le 17 juillet 2006, les défenseurs des droits humains et journalistes kurdes iraniens Said Saedi et Ajlal Qavami doivent comparaître devant un tribunal de Sanandaj (nord-ouest de l'Iran). Ils sont accusés d'avoir porté atteinte à la sûreté nationale et d'avoir franchi la frontière illégalement. S'ils sont déclarés coupables, ils encourront une peine de deux à cinq ans de prison. S'ils sont incarcérés, Amnesty International les considérera tous les deux comme des prisonniers d'opinion, car ils n'ont fait qu'exercer pacifiquement leur droit à la liberté d'expression, de réunion et de mouvement. Roya Toloui, une autre défenseuse kurde des droits humains, doit également être jugée dans la même affaire, mais elle a quitté le pays et obtenu l'asile aux États-Unis.

Roya Toloui a été arrêtée le 1<sup>er</sup> août 2005. Said Saedi et Ajlal Qavami ont été arrêtés le lendemain, après avoir participé à l'organisation d'une manifestation contre le meurtre d'un homme kurde, Showan Qaderi, en juillet 2005, qui a entraîné des troubles violents au Kurdistan iranien. Leur cas a été examiné par la première chambre du tribunal révolutionnaire de Sanandaj et ils ont été remis en liberté, le 5 octobre 2005, après le paiement d'une caution de 100 millions de toumans (environ 90 000 euros). Au départ, l'acte d'accusation comprenait d'autres infractions, notamment le crime de *mohareb* (hostilité envers Dieu), passible de la peine de mort. Ce dernier ne figurait toutefois pas dans l'acte de libération sous caution, et après un recours déposé par la défense, l'accusation de *mohareb* ainsi que d'autres ont été abandonnées, et seuls les deux chefs d'inculpation cités plus haut ont été conservés.

### **Said Saedi**

Said Saedi est journaliste indépendant. Il a travaillé brièvement au sein de l'équipe éditoriale du journal *Asou* (diffusé en kurde et en persan) avant de démissionner avec 11 de ses collègues. *Asou* aurait été interdit par le ministère de la Culture et de l'Orientation islamique le 3 août 2005 à la suite des troubles. Après sa démission, Said Saedi a participé à la création d'une organisation non gouvernementale, l'Institut de recherche culturelle de l'est du Kurdistan (IRCEK, ou Institut Xorkhelat), dont la demande de permis a été rejetée par la police.

Après la mort de Showan Qaderi, l'IRCEK a appelé à une manifestation pacifique pour demander l'ouverture d'une enquête et la libération des prisonniers politiques. À l'issue de la manifestation, qui a eu lieu le 30 juillet 2005, Said Saedi, Roya Toloui, Azad Zamani – un membre de la *Kanoun-e Defa' az Hoqouq-e Koudekan* (Association de défense des droits de l'enfant) – et deux autres personnes ont été autorisés à rencontrer le gouverneur régional.



Said Saedi © DR

À la suite de cela, les groupes d'opposition kurdes ont appelé à une autre manifestation pour le 1<sup>er</sup> août 2005 dans les villes du Kurdistan iranien. L'IRCEK a accepté d'y participer à Sanandaj, à condition qu'elle soit pacifique. Mais les protestataires auraient été attaqués par les forces de sécurité et la manifestation a dégénéré.

Said Saedi n'a pas participé à cette manifestation, car il comparaisait au même moment devant un tribunal de Marivan qui lui reprochait d'avoir illégalement franchi la frontière avec l'Irak. Plus tard, les autorités l'ont malgré tout accusé d'être allé à Marivan pour y organiser l'une des manifestations.

Le 2 août 2005, des responsables du ministère du Renseignement se sont rendus à son domicile. Said Saedi n'y était pas, mais lorsqu'il a téléphoné chez lui et qu'il a été informé de la visite de ces hommes, il est rentré et a été arrêté sur-le-champ. Il est resté huit jours dans le centre de détention du ministère du Renseignement à Sanandaj et a été battu le premier jour. Il a ensuite été transféré à la prison centrale de Sanandaj où, après deux semaines de détention au secret, il a été autorisé à recevoir des visites de sa famille et de son avocat. Après sa libération, Said Saedi est allé au Royaume-Uni pour suivre une formation sur « *les relations entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales* » grâce à la bourse Chevening. À la suite de cette formation, il a reçu des menaces de mort de la branche de Sanandaj d'une organisation qui se fait appeler *Ommat-e Hezbollah-e Kurdistan* et qui l'accuse d'être un espion britannique. Ces menaces figurent dans une déclaration de *Ommat-e Hezbollah* du 14 janvier 2006 disponible (en persan) à l'adresse suivante : <http://azad.gooya.name/politics/archives/042527.php>

### **Ajlal Qavami**

Ajlal Qavami est journaliste. Il a commencé à travailler vers 2000 pour le quotidien *Iran*, qu'il a été contraint de quitter à cause de pressions et de menaces émanant du ministère du Renseignement. Il a ensuite rejoint le comité de rédaction de l'hebdomadaire *Payam-e mardom-e Kurdistan* (Le Message du peuple). Après seulement 12 numéros, un tribunal de Sanandaj a convoqué le rédacteur en chef ainsi que certains journalistes, dont Ajlal Qavami, qui a été accusé de soutenir des groupes dissidents par le biais de ses articles et d'insulter les dirigeants de l'État. Ajlal Qavami a été libéré après avoir payé une caution de 2 millions de toumans (environ 1 700 euros). La publication *Payam-e mardom-e Kurdistan* a ensuite été interdite. Puis Ajlal Qavami a contribué à la création de l'Organisation de défense des droits humains du Kurdistan, dont il est actuellement membre du comité de direction.



**Ajlal Qavami © DR**

Le 2 août 2005, Ajlal Qavami a été arrêté sur son lieu de travail. Auparavant, les forces de sécurité avaient fouillé son domicile. Pour protester contre sa détention, ses conditions carcérales et la dégradation de son état de santé, il aurait observé une grève de la faim de vingt-deux jours, d'abord dans les locaux du ministère du Renseignement à Sanandaj, puis à la prison centrale de Sanandaj. Ajlal Qavami a déclaré avoir été torturé pendant sa détention. Il a notamment été menacé par les responsables de la prison d'être assassiné par d'autres détenus et violé par des détenus atteints du sida.

Ajlal Qavami est également cité dans la déclaration de *Ommat-e Hezbollah*, qui l'accuse de servir les intérêts des États-Unis, et il a reçu plusieurs appels téléphoniques menaçants de la part d'individus qui se réclament de ce mouvement. Ajlal Qavami souffre toujours de problèmes de santé dus à sa détention, et notamment de problèmes au niveau des yeux, qui selon lui se seraient infectés à cause des mauvaises conditions sanitaires de la prison de Sanandaj.

### Roya Toloui

Roya Toloui est pathologiste, cofondatrice de l'Association des femmes kurdes pour la défense de la paix et des droits humains, et rédactrice en chef du magazine culturel mensuel *Rassan*. Elle a été arrêtée le 1<sup>er</sup> août 2005 et a passé soixante-six jours en détention avant d'être libérée sous caution. Elle a ensuite fui l'Iran et bénéficié de l'asile du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en Turquie avant de s'installer aux États-Unis. Elle a décrit à plusieurs reprises les tortures qu'elle a subies en détention. Par exemple, dans un entretien accordé à Radio Farda le 27 janvier 2006, elle a déclaré : « *Dans la nuit du 6 août, [un responsable] m'a lui-même torturée d'une manière extrêmement brutale et fait subir des actes que je ne peux pas raconter. Ils me forçaient à "avouer". J'ai écrit que je ne parlerais qu'en présence de mon avocat et ils m'ont ri au nez. J'ai écrit que c'était contraire aux droits humains et que j'avais le droit de voir mon avocat. Ils ont perdu patience et ont ordonné qu'on amène mes enfants, puis ils ont menacé de les brûler vifs sous mes yeux.* » Elle ajoute : « *C'est très difficile pour moi de parler de [ces épreuves]. D'un côté, je crains que les femmes qui s'investissent activement dans le mouvement en faveur des femmes aient peur d'être torturées en cas d'arrestation. Mais le message que j'adresse à toutes les Iraniennes qui luttent pour défendre leurs droits, c'est de continuer à se battre courageusement.* » Pour en savoir plus sur le témoignage de Roya Toloui au sujet de sa détention, vous pouvez consulter les pages suivantes (en anglais) : <http://www.abfiran.org/english/document-243-499.php> et <http://www.telegraph.co.uk/news/main.jhtml?xml=/news/2006/05/28/wislam28.xml&sSheet=/news/2006/05/28/ixnews.html>

### Interdiction de voyager

Said Saedi et Ajlal Qavami se sont vu interdire de voyager et se seraient fait confisquer leur passeport, ce qui les empêche de quitter le pays. Dans le cas de Said Saedi, ces mesures ont pris effet après son retour du Royaume-Uni.

### Chefs d'accusation

Amnesty International pense qu'Ajlal Qavami et Said Saedi sont détenus uniquement pour leur participation à l'organisation de manifestations en juillet et août 2005 qui, selon eux, auraient dû être pacifiques. Amnesty International convient qu'ils sont également accusés d'avoir franchi la frontière illégalement, mais remarque que l'article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), que l'Iran a ratifié, reconnaît expressément le droit de quitter son pays, et que les responsables iraniens rendent parfois difficile le franchissement légal de la frontière entre l'Iran et le Kurdistan irakien. Dans ce contexte, Amnesty International pense que le principal motif de la détention des deux hommes est leur participation à l'organisation des manifestations.

Amnesty International estime que s'ils étaient reconnus coupables et emprisonnés, Ajlal Qavami et Said Saedi deviendraient des prisonniers d'opinion. L'organisation appellerait alors à leur libération immédiate et sans condition.

### Informations complémentaires

Les Kurdes sont l'un des nombreux groupes ethniques que compte l'Iran. Ils vivent principalement dans la province du Kurdistan et dans les provinces environnantes situées à la frontière des régions kurdes de Turquie et d'Irak.

Des heurts violents ont éclaté en juillet 2005 dans les zones kurdes de l'Iran et ils se sont poursuivis pendant plusieurs semaines, après que les forces de sécurité iraniennes eurent tué un militant de l'opposition kurde, Showan Qaderi, et, selon certaines sources, traîné son corps attaché à l'arrière d'une jeep. Des milliers de Kurdes sont descendus dans la rue pour protester. En réaction aux manifestations, au cours desquelles des participants auraient notamment attaqué des bâtiments et des bureaux du gouvernement, les forces de sécurité auraient utilisé d'armes légères et lourdes. Une vingtaine de personnes auraient été tuées, et des centaines blessées. Les autorités ont reconnu que cinq personnes avaient trouvé la mort et ont déclaré que des enquêtes sur ces décès étaient en cours. Selon les rapports officiels, au moins 190 personnes ont été arrêtées, mais le véritable chiffre pourrait bien être plus élevé.

### ACTION RECOMMANDÉE

**Dans les appels que vous enverrez par fax ou par courriel en persan, en arabe, en anglais ou en français :**

- exhorte les autorités iraniennes à abandonner immédiatement les poursuites engagées contre Said Saedi et Ajlal Qavami en ce qui concerne l'organisation de manifestations en juillet et août 2005 et le franchissement illégal de la frontière ;

- indiquez que Said Saedi et Ajlal Qavami doivent comparaître devant un tribunal le 17 juillet, et que s'ils sont déclarés coupables et emprisonnés, vous les considérez comme des prisonniers d'opinion, détenus au seul motif de leurs activités politiques pacifiques ;
- rappelez aux autorités iraniennes que l'article 12 du PIDCP (que l'Iran a ratifié) reconnaît expressément le droit de quitter son pays, et demandez-leur instamment d'annuler l'interdiction de voyager imposée à Said Saedi et à Ajlal Qavami, et de leur rendre leur passeport ;
- demandez qu'une enquête impartiale et approfondie soit menée dans les meilleurs délais sur les coups apparemment infligés à Said Saedi et sur les tortures dont auraient été victimes Ajlal Qavami et Roya Toloui. Tout responsable présumé de ces atteintes aux droits humains doit être jugé équitablement et sans délai. Les autorités devraient condamner publiquement tous les actes de torture et autres mauvais traitements infligés par des membres des forces de l'ordre et du personnel pénitentiaire. Si ces violences ont réellement eu lieu, les victimes doivent recevoir réparation et une indemnisation appropriée.

**MERCI D'ENVOYER VOS APPELS AUX PERSONNES SUIVANTES :**

**Guide spirituel de la République islamique d'Iran :**

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei, The Office of the Supreme Leader, Shoahada Street, Qom, République islamique d'Iran

Courriels : [info@leader.ir](mailto:info@leader.ir) ; [istiftaa@wilayah.org](mailto:istiftaa@wilayah.org)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

**Président de la République islamique d'Iran :**

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad, The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Tehran, République islamique d'Iran

Fax (via le ministère des Affaires étrangères) : +98 21 6 674 790 (demandez que votre fax soit transmis au président Ahmadinejad)

Courriel : [dr-ahmadinejad@president.ir](mailto:dr-ahmadinejad@president.ir)

Via le site Internet : [www.president.ir/email](http://www.president.ir/email)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président de la République,*

**Responsable du pouvoir judiciaire :**

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi, Ministry of Justice, Park-e Shahr, Tehran, République islamique d'Iran

Fax (via le ministère de la Justice) : +98 21 3 311 6567 (demandez que votre fax soit transmis à l'ayatollah Shahroudi)

Courriel : envoyez vos messages à partir du formulaire en persan de la page suivante :

[www.iranjudiciary.org/contactus-feedback-fa.html](http://www.iranjudiciary.org/contactus-feedback-fa.html)

(Le texte du formulaire peut être traduit comme suit : premier champ : nom ; deuxième champ : adresse électronique ; troisième champ : objet. Rédigez votre appel dans le dernier champ, réservé au texte.)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur,*

**Président du Majlis-e Shoura-e Islami**

**(Assemblée consultative islamique) :**

His Excellency Gholamali Haddad Adel, Majles-e Shoura-ye Eslami, Imam Khomeini Avenue, Tehran, République islamique d'Iran

Fax : +98 21 6 646 1746

**COPIES À :**

**Ministre de l'Intérieur :**

Hojjatoleslam Mustafa Purmohammadi, Ministry of the Interior, Dr Fatemi Avenue, Tehran, République islamique d'Iran

Courriel : [ravabetomomi@moi.gov.ir](mailto:ravabetomomi@moi.gov.ir)

Fax : +98 21 8 896 203 / 8 899 547 / 6 650 203

**Commission islamique des droits humains :**

Mohammad Hassan Ziai-Far, Secretary, Islamic Human Rights Commission, PO Box 13165-137 or PO Box 19395/4698, Tehran, République islamique d'Iran

Fax : +9821 2204 0541

Courriel : [ihrc@majlis.ir](mailto:ihrc@majlis.ir)

---

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Kurdish Human Rights Defenders and Journalists. Appeal Case. Sa'id Sa'edi and Ajlal Qavami.*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - août 2006.*

*Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*

---